

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que le Règlement numéro 372-2021 modifiant le règlement numéro 289-2014 concernant le service de transport en commun intermunicipal des personnes desservant le territoire de la MRC des Laurentides, adopté par le conseil des maires de la MRC des Laurentides lors de sa séance tenue en date du 20 mai 2021, est entré en vigueur.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du règlement susmentionné au bureau de la MRC des Laurentides sis au 1255, chemin des Lacs, à Saint-Faustin-Lac-Carré, ou au bureau de chacune des villes et municipalités locales faisant partie de la MRC des Laurentides.

Donné à Saint-Faustin-Lac-Carré, ce 21 mai 2021.

Isabelle Daoust, CPA, CGA

Directrice générale adjointe et directrice des finances

MRClaurentides.qc.ca